

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 9 MAI 2011

- n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes de production d'énergie renouvelable

M. Pierre Marchioni (UDC) résume la proposition ci-après :

*"Nous demandons au Conseil communal la suppression de toute taxe sur les moyens de production d'énergie alternative tels que les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et autres sondes géothermiques.*

*Face au défi lourd de conséquences pour l'avenir de notre pays non seulement dans le domaine des risques environnementaux mais également dans ceux tout aussi vitaux du développement économique et de la sauvegarde des places de travail grâce à une énergie à des prix abordables, nous voulons une approche pragmatique qui doit s'inscrire dans les faits à tous les niveaux des structures de notre pays.*

*Notre pays ne sortira de sa dépendance de l'énergie atomique que par une combinaison de toutes les possibilités de production d'énergies aussi peu polluantes que possible. Les grands discours sur l'arrêt de certaines centrales atomiques et sur la sortie immédiate de l'ère atomique sont des leurres que la grande majorité des citoyennes et des citoyens de notre pays considère comme peu sérieux. Avec raison du reste, les analyses sans parti pris le démontrent. Il sied de rappeler que, selon les derniers sondages sur le sujet de l'énergie, les 65% des citoyens et des citoyennes de notre pays approuvent une sortie de la dépendance de l'atome ou penchent plutôt pour une telle solution alors que les 92 % partent du principe que l'énergie atomique ne peut être remplacée que par étapes par des sources d'énergies renouvelables.*

*Nous sommes convaincus que l'investissement privé jouera un rôle déterminant dans la production d'énergies renouvelables. Cet investissement privé doit être encouragé par tous les moyens dont disposent les pouvoirs publics. Au minimum, est-on en droit d'attendre que les pouvoirs publics ne soient pas un frein à ce genre d'investissement.*

*Si nous prenons le cas de la Ville de Fribourg, nous constatons que la Commune prélève des taxes sur les installations de production d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire ou les pompes à chaleur, alors que, dans le même temps, le Canton s'efforce d'encourager l'initiative privée en accordant non seulement des subventions mais encore des rabais fiscaux.*

*Cette situation pourrait être qualifiée de burlesque si le sujet n'était pas aussi sérieux. Dès lors, nous demandons au Conseil communal la suppression de toute taxe sur les moyens de production d'énergie alternative tels que les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et autres sondes géothermiques.*

*Nous sommes conscients que le règlement du Conseil général prévoit un délai d'un an pour la réponse du Conseil communal à une proposition. Cependant, la proposition n° 1 ne représente pas un risque de déséquilibre pour les comptes de la Commune de Fribourg et n'exige pas davantage un long travail de recherche ou d'analyse. C'est une décision de bon sens qui ne devrait pas surcharger de travail l'administration communale. Dès lors, et en raison même de son actualité, cette mesure devrait être appliquée dans les plus brefs délais mais au plus tard dès l'acceptation du budget 2012."*